

ADMINISTRATION

4, rue Paradis, 4

ADRESSER MANDATS ET COMMUNICATIONS
A M. L'ADMINISTRATEUR

ANNONCES

A LYON : AGENCE FOURNIER
Rue Confort, 14A PARIS : AGENCE HAVAS
Place de la Bourse, 8

L'ECHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

RÉDACTION

48, rue de la République, 48

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS
NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS

RHONE

ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES
3 mois, 5 fr.; 6 mois 10 fr.; 1 an, 18 fr.AUTRES DÉPARTEMENTS
3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; 1 an, 22 fr.

UNE VICTOIRE AU DAHOMÉY

Déroute des Dahoméens. — La Fuite de Béhanzin

AU DAHOMÉY

On lira plus loin les dépêches transmises par les agences. D'après le premier, a annoncé une grande victoire du colonel Dods sur les Dahoméens. Il ne parle rien moins que de deux mille soldats de Béhanzin mis hors de combat. Quelques heures plus tard, l'Agence Havas, qui s'est laissée distancer par sa rivale, a réduit ces chiffres à des proportions plus modestes. Dans sa première dépêche, il ne s'agissait plus que de quelques centaines d'ennemis dont les cadavres auraient été retrouvés dans la brousse.

Mais sa seconde dépêche — alors que la mauvaise humeur de voir un confrère plus vite informé ne l'empêchait plus de reconnaître l'importance du combat du 4 octobre — sa seconde dépêche est autrement explicite.

C'est bien une grande bataille et un grand succès de nos soldats que nous avons l'orgueilleuse satisfaction de signaler aujourd'hui. Les Dahoméens étaient plus de dix mille hommes, le roi Béhanzin marchait à leur tête, ils avaient dix canons se chargeant par la culasse, ils étaient armés de fusils à tir rapide, — et tout cet armement dont M. Krupp les avait si généreusement munis ne les a pas empêchés, au bout de trois heures d'un combat acharné, d'abandonner le champ de bataille en fuyant en pleine déroute, précédés par leur roi Béhanzin qui fuyait plus vite encore — pendant que les amazones, plus courageuses que des hommes, venaient encore se faire tuer à quelques pas de nos lignes de tirailleurs.

D'ailleurs quelle que soit l'importance matérielle de la bataille du 4 octobre, cet engagement sera évidemment d'une conséquence et d'une portée capitales.

Si les Dahoméens, ou plutôt le roi Béhanzin se fiait jusqu'à présent à l'artillerie et aux fusils que lui ont si généreusement envoyés nos excellents voisins d'Allemagne, il doit maintenant quelque peu déchanter.

La première épreuve n'a pas été aussi satisfaisante qu'on lui avait promis et le nègre qui se moque de la France depuis qu'il a affaire soit à nos diplomates soit à nos soldats, se demande sans doute à cette heure s'il n'a pas un grand tort de se fier aveuglément aux fournisseurs et aux ingénieurs allemands.

A coup sûr, les fusils tudesques portaient bien leur coup ! Vous avez certainement remarqué l'énorme proportion des officiers tués ou blessés de notre côté : cela indique qu'ils étaient visés spécialement et atteints trop souvent. Mais ce que M. Krupp n'a pu donner à ses clients nègres, en même temps que ses obus, c'est la tactique, la discipline, la science militaire, tout ce qui est encore à l'actif de la civilisation européenne — et contre lequel la féroce africaine — même bien armée, — ne prévaudra pas de si tôt.

Nous signalons ce fait d'armes avec d'autant plus de satisfaction que nous voyons aussi le résultat de la nouvelle direction donnée aux affaires du Dahomé depuis l'avènement du nouveau ministre de la marine.

On peut penser ce qu'on veut de la guerre du Dahomé, de ses causes, de son utilité, et du bien ou mal fondé de notre intervention dans les pays exotiques.

Toujours est-il que dans la situation qui nous était faite nous ne pouvions en rester là. Il fallait ou se retirer tout à fait, ce qui était par trop humiliant, ou agir résolument, ce qu'on ne songeait guère à faire.

Avec M. Burdeau on a agi — et bien. Nous souhaitons patriotiquement que la fin de cette campagne soit aussi heureuse que son début, — et que, rapidement, elle soit maintenant terminée.

Quand, ensuite, il s'agira de recommencer semblable aventure, on fera bien — avant — d'y regarder à deux fois.

PAUL BERTINAY.

LA POLITIQUE

Les adversaires du régime parlementaire parlent souvent des dangers que présentent les crises ministérielles ; et ils vantent les bienfaits de la stabilité gouvernementale, permettant seule les longs projets.

Le spectacle actuel de l'Allemagne montre que le système monarchique est loin de mettre une nation à l'abri des inconvénients du changement. Seulement, au lieu d'avoir à compter avec les Assemblées

délibérantes, avec les Chambres, les peuples sont conduits par des intrigues d'antichambres, par des complots de courtisans, voire même de chambres à coucher. Depuis que Guillaume II est sur le trône, la Prusse est, pour la quatrième fois, à la veille d'une crise ministérielle, et les embarras présents sont particulièrement graves, parce qu'ils mettent en lumière les vices et les incohérences de la constitution impériale.

L'empire allemand, constitué sur les champs de bataille, au milieu des ivresses et des illusions de la victoire, a été fait sur mesure, pour M. de Bismarck ; et maintenant que le terrible chancelier n'est plus là, chaque jour montre les erreurs commises.

Pour ne pas avoir un nouveau maire du palais à la place de celui qu'il renvoyait, l'empereur a scindé les fonctions de chancelier de l'empire et de premier ministre prussien.

Mais alors il s'est produit, ainsi qu'on pouvait le prévoir, des luttes d'influence, des tiraillements de personnes, des conflits d'amour-propre.

M. de Caprivi, chancelier impérial, vient d'annoncer au ministère d'Etat prussien que les projets militaires portant augmentation des dépenses afin d'accroître les effectifs de 90,000 hommes, seraient soumis au Conseil fédéral.

La-dessus, protestation du comte Eulenburg, premier ministre prussien et de ses collègues du cabinet qui, en présence de l'impopularité de ce projet, veulent se dégager et parlent de leurs démissions.

Par parenthèse, il faut noter que le ministre de la guerre prussien doit préparer la loi au point de vue militaire et que le ministre des finances prussien doit préparer l'exécution des mesures financières.

Les lacunes ou, pour parler plus exactement, les chinoïseries du pacte impérial conclu en 1870 entre les Etats allemands, apparaissent avec évidence.

Les succès prussiens avaient fait taire alors toutes les résistances. Aucune voix ne pouvait s'élever, car le bruit du canon les couvrait toutes.

Mais on voit nettement qu'il faut, pour que les affaires marchent, que le premier ministre prussien soit chancelier de l'empire, c'est-à-dire que l'Allemagne subisse absolument le joug prussien.

Ce ne sont pas les allures frassantes et intermédiaires de Guillaume II qui rendront la pile moins amère.

C'est déjà dur de subir un César lorsqu'on a un grand homme, sachant où il va et ce qu'il veut. Mais la tyrannie d'une girouette inflige à un peuple des alarmes justifiées ; et l'avenir ne doit pas paraître rose de l'autre côté du Rhin.

JEAN-CLAUDE.

DEPÊCHES

PAR SERVICE SPECIAL

Informations Politiques

Paris, 7 octobre.

LES MINISTRES

Les ministres se réuniront demain matin en conseil de cabinet au ministère de l'Intérieur, sous la présidence de M. Loubet.

M. Jules Roche et M. Viette doivent assister dimanche, 16 octobre, à Montbéliard, aux fêtes données à l'occasion de l'érection du buste de Dorian, l'ancien membre du gouvernement de la défense nationale, et de l'inauguration de l'école pratique d'industrie de cette ville. Un banquet leur sera offert.

LE GOUVERNEUR D'OBOKK

Le président de la République a reçu, ce matin, M. Lagarde, gouverneur d'Obokk, qui va rejoindre son poste.

LES RÉVOLUTIONNAIRES RUSSES

Un rédacteur du *Journal* a fait la route d'Angers à Paris avec les révolutionnaires russes Stepanoff, Reinstein et le prince Nekachidze, trois des principaux condamnés de la fameuse affaire dite des bombes, qui révolutionnaire Paris il y a deux ans, et qui ont terminé hier leur peine à la prison centrale d'Angers.

On se rappelle cette affaire : Au mois de mai 1890, quatorze citoyens russes habitant Paris furent arrêtés ; huit d'entre eux, dont deux femmes, passèrent en cour d'assises sous l'accusation d'avoir fabriqué des engins explosifs que l'on prétendait destinés à être introduits en Russie pour servir à l'exécution d'un nouvel attentat politique.

Notre confrère a recueilli de la bouche même des prisonniers leurs impressions sur leur séjour en prison et leurs projets pour l'avenir.

Reinstein va partir avec son père pour l'Amérique, où il compte s'établir. Stepanoff et Nekachidze comptent aller se fixer à Londres. Quant à faire de la politique, ils y songent peut-être, mais ils n'en parlent pas.

UN PROCÈS INTÉRESSANT

Le 25 octobre courant viendra devant le tribunal correctionnel d'Anecy, un procès en diffamation intenté par MM. Duval, député de la Haute-Savoie, et Duboin, procureur général à Grenoble, à l'éditeur de la brochure intitulée *La Savoie est-elle française ?* et au gérant du journal le *Petit Savoisien* qui en a publié des extraits.

Les débats de ce procès politique ne peuvent manquer d'être fort intéressants.

EN ITALIE

Rome, 7 octobre.

Le *Folchetto* croit pouvoir affirmer que la déclaration ministérielle au sujet de la dissolution du Parlement et du programme électoral sera terminée demain samedi.

M. Giolitti va partir pour Monza, où il fera signer le décret de dissolution et la liste des nouveaux sénateurs.

HOMMAGE A M. PASTEUR

Christiania, 7 octobre.

A l'occasion du soixante-dixième anniversaire de la naissance de M. Pasteur, qui tombe le 27 décembre, la Société de médecine de la Norvège a nommé hier une commission chargée de recueillir des souscriptions pour une fondation spéciale. La Société enverra à M. Pasteur une adresse pour lui demander la permission de donner son nom à cette fondation.

DÉMISSION DU MAIRE DE TOULOUSE

Toulouse, 7 octobre.

M. Ournaud, maire de Toulouse, a donné sa démission pour protester contre le vote d'une proposition donnant une indemnité de 2,000 francs à chaque conseiller municipal.

ENTREVUE DE SOUVERAINS

Berlin, 7 octobre.

Le bruit court que les négociations ont été reprises avec la Russie, en vue d'un traité de commerce.

Il est bruit également qu'une entrevue des empereurs de Russie et d'Autriche est décidée à Skernewitz.

St-Petersbourg, 7 octobre. Le czar arrivera à Skernewitz le 9 octobre.

Il n'y a rien d'authentique au sujet de l'entrevue avec l'empereur d'Autriche.

AU MINISTÈRE BELGE

Bruxelles, 7 octobre.

Le prince de Rubempré est nommé ministre des affaires étrangères.

AU SÉNÉGAL

St-Louis, 7 octobre.

Le colonel Archinard est parti pour Kayes.

LA GUERRE AU DAHOMÉY

UNE VICTOIRE. — DÉROUTE DES DAHOMÉENS
Fuite de Béhanzin

Les bruits de Bourse. — Une dépêche de l'Agence Datzel. — Au ministère de la marine. — La colonne expéditionnaire. — Dahoméens et Allemands. — Un bulletin de victoire.

Ainsi que nous l'avons annoncé le bruit courait hier, à la Bourse de Paris, que le colonel Dods avait remporté une grande victoire au Dahomé ; à huit heures du soir on n'avait reçu au ministère de la marine aucune dépêche confirmant cette nouvelle qui émanait, paraît-il, du banquier Cahen, d'Amers.

Malgré cette absence de dépêche officielle, le bruit ne continua pas moins à courir avec persistance que le colonel Dods avait complètement mis en déroute les Dahoméens auxquels il avait fait subir des pertes considérables.

Et à deux heures du matin, l'Agence Datzel, confirmant alors cette nouvelle, communiquait la dépêche suivante qu'elle venait de recevoir de son correspondant spécial :

Kotonou, 6 octobre.

Le colonel Dods a vigoureusement attaqué les forces dahoméennes concentrées près de Poguess, à dix kilomètres de l'Ouémé.

Les troupes ennemies étaient en nombre considérable.

Après un combat acharné qui n'a pas duré moins de trois heures, les soldats de Béhanzin ont été complètement battus. Les pertes des Dahoméens sont évaluées à deux mille hommes.

De notre côté, nos pertes ne sont que de dix-neuf tués et trente-deux blessés.

Quelques heures après, nous avons reçu la dépêche suivante :

Paris, 7 octobre.

Le ministre de la marine a reçu ce matin une dépêche du colonel Dods annonçant que, le 4 octobre, il a rencontré les Dahoméens près de Gbédé.

La journée du 3 octobre avait été employée à ouvrir une route sous bois qui permit à la colonne de déborder l'ennemi et, malgré la brousse épaisse, de se déployer avant de recevoir le choc des Dahoméens.

Un combat très vif s'engagea, qui dura une heure. L'ennemi, vigoureusement repoussé, s'enfuit, poursuivi par nos troupes.

Quoi qu'il soit impossible d'évaluer exactement les pertes des Dahoméens, à cause de la difficulté de rechercher les cadavres dans la brousse, on a pu compter 200 cadavres, dont 20 amazones, tombés à dix mètres de nos lignes.

On a ramassé 200 fusils à tir rapide.

La colonne, après quelques heures de repos, a continué sa marche et pris position, le 4 octobre au soir, près du village de Poguess.

Les manœuvres du 4 octobre ont permis au colonel Dods de tourner et de faire tomber les lignes de défense très fortes accumulées autour de Tohoué et de Poguess.

Nous avons eu huit tués, dont cinq Européens et trois tirailleurs sénégalais ; trente-trois blessés, dont vingt Européens et treize indigènes.

Cette dépêche émane du colonel Dods ; elle ne donne que les détails strictement nécessaires ; aussi nous devons la compléter par les détails suivants sur la situation de la colonne expéditionnaire avant le combat, et par la dépêche du correspondant spécial de l'Agence Havas, qui confirme la nouvelle d'une victoire complète.

Avant le Combat

Voici les renseignements parvenus sur la situation de la colonne expéditionnaire avant le combat :

Le corps expéditionnaire a effectué, le 2 octobre, le mouvement au sujet duquel on pouvait avoir quelque appréhension : c'est le passage de l'Ouémé.

La reconnaissance du 28 septembre avait montré que les Dahoméens occupaient solidement la rive droite du fleuve, à la hauteur du gué de Tohoué. Dès lors, le passage du corps expéditionnaire de la rive gauche sur la rive droite pouvait présenter de réelles difficultés.

La dépêche reçue hier indique, au contraire, que les Dahoméens n'ont pas voulu nous disputer la ligne de l'Ouémé et qu'ils se sont concentrés auprès de Poguess, à une dizaine de kilomètres du fleuve, dans une position assez forte, défendue par de l'artillerie. Cette artillerie, c'est celle que les traitants allemands de Whydah ont fournie à Béhanzin aux mois de novembre et de décembre derniers, en échange des « travailleurs libres » recrutés pour le Cameroun et le Congo.

Il est très vraisemblable que la position sera vigoureusement défendue ; Béhanzin sait très bien que la prise et l'occupation d'Abomey, c'est la fin de sa royauté. Aussi a-t-il rassemblé la presque totalité de ses forces, ce qui motive un effort très considérable de la colonne expéditionnaire.

A cet égard, on se demandera quel peut être l'effectif des troupes que le colonel Dods a sous la main.

D'après les renseignements que nous avons pu recueillir, nous avons en ce moment au Dahomé un peu plus de 3,000 combattants. Soit : 1 bataillon de légion étrangère à 800 hommes, 1 compagnie d'infanterie de marine à 150 hommes, 5 compagnies de tirailleurs sénégalais représentant plus de 750 combattants, 3 compagnies de volontaires sénégalais, 450 hommes ; 3 compagnies de tirailleurs haoussas, 400 hommes ; 2 escadrons de cavalerie, 200 sabres ; 2 batteries d'artillerie, 250 à 300 hommes ; 1 section du génie, etc.

Naturellement, toutes ces troupes ne sont pas engagées dans la colonne. Il y a une compagnie de tirailleurs sénégalais à Grand-Popo, deux compagnies et demi de tirailleurs à Kotonou.

Peut-être, grâce à la présence de nos avions et du *Mytho* en rade de Kotonou a-t-on pu réduire la petite garnison. Mais Porto-Novo doit être gardé de son côté et l'on peut admettre qu'une compagnie de tirailleurs et les deux compagnies de haoussas seront restées dans la capitale de Toffa.

Dans ces conditions, la colonne comprend 950 soldats européens d'infanterie (légion et marine), 4 ou 5 compagnies de Sénégalais (soit 6 à 700 hommes), les 300 sénégalais et 3 à 400 hommes d'artillerie et du génie, sans compter naturellement les auxiliaires indigènes sur lesquels, toutefois, il est prudent de ne pas faire trop de fond.

Quant à l'artillerie, le corps expéditionnaire possède 12 canons de 80 de montagne, 12 pièces de 4 de montagne et 9 hotchkiss.

Une partie arme les fortifications de Kotonou et de Porto-Novo, mais le colonel Dods a pu prendre avec lui un matériel capable d'écraser, par la supériorité du tir et des projectiles, le feu des canons de Béhanzin, que les Dahoméens savent utiliser maintenant grâce aux instructeurs spéciaux que les fournisseurs de matériel de guerre ont envoyés à Abomey.

Les troupes ennemies étaient en nombre considérable.

Après un combat acharné qui n'a pas duré moins de trois heures, les soldats de Béhanzin ont été complètement battus. Les pertes des Dahoméens sont évaluées à deux mille hommes.

De notre côté, nos pertes ne sont que de dix-neuf tués et trente-deux blessés.

Quelques heures après, nous avons reçu la dépêche suivante :

Paris, 7 octobre.

Le ministre de la marine a reçu ce matin une dépêche du colonel Dods annonçant que, le 4 octobre, il a rencontré les Dahoméens près de Gbédé.

La journée du 3 octobre avait été employée à ouvrir une route sous bois qui permit à la colonne de déborder l'ennemi et, malgré la brousse épaisse, de se déployer avant de recevoir le choc des Dahoméens.

Un combat très vif s'engagea, qui dura une heure. L'ennemi, vigoureusement repoussé, s'enfuit, poursuivi par nos troupes.

Quoi qu'il soit impossible d'évaluer exactement les pertes des Dahoméens, à cause de la difficulté de rechercher les cadavres dans la brousse, on a pu compter 200 cadavres, dont 20 amazones, tombés à dix mètres de nos lignes.

On a ramassé 200 fusils à tir rapide.

La colonne, après quelques heures de repos, a continué sa marche et pris position, le 4 octobre au soir, près du village de Poguess.

Les manœuvres du 4 octobre ont permis au colonel Dods de tourner et de faire tomber les lignes de défense très fortes accumulées autour de Tohoué et de Poguess.

galais, et le lieutenant Amelot, du 2^e étranger.

Les blessés sont : le capitaine Lasserre, de l'artillerie de marine, et les lieutenants du 4^e d'infanterie de marine, Bosano, déjà blessé dans une première rencontre, et Ferrandini, attaché à l'état-major du colonel Dods.

DETAILS COMPLÉMENTAIRES

Nous recevons la dépêche suivante :

Paris, 7 octobre.

On se souvient que le passage de l'Ouémé, une des opérations les plus critiques et les plus difficiles de l'expédition, a été effectué le 2 octobre.

Le colonel Dods avait tout d'abord l'intention d'exécuter ce passage au gué même de Tohoué où le passage peut se faire très facilement, en raison du peu de profondeur du fleuve en ce point. Mais les reconnaissances qu'il envoya pour sonder le pays aux environs de Tohoué, lui apprirent que les Dahoméens, s'attendant au passage de l'Ouémé en ce point et voulant l'empêcher à tout prix, avaient concentré leurs troupes sur la ligne s'étendant de Tohoué même jusqu'aux environs de Poguess, situé à une dizaine de kilomètres de Tohoué.

Cette ligne fortifiée était armée d'un certain nombre de canons Krupp pour la manœuvre desquels des instructeurs spéciaux avaient été prêtés aux Dahoméens par des négociants allemands de Whydah qui avaient vendu les canons.

Pour déjouer l'attente de l'ennemi, le colonel Dods fit passer l'Ouémé à la colonne, non pas à Tohoué même, mais à quelques kilomètres en aval.

Le passage fut très peu inquiété. Il s'agissait, une fois l'Ouémé franchi, de faire tomber les positions élevées et défendues par le gros de l'armée dahoméenne.

En raison de l'armement perfectionné qui armait ces fortifications, le colonel Dods ne voulut pas les faire aborder de front, et, dans la journée du 4, comme le dit la dépêche, il fit ouvrir au milieu des brousses une route stratégique pour tourner les positions des Dahoméens et les prendre à revers. C'est au milieu de ce mouvement tournant que le contact eut lieu.

Les troupes françaises avaient eu le temps de se déployer en tirailleurs et les Dahoméens furent repoussés. La lutte fut des plus vives et les Dahoméens s'avancèrent jusqu'à quelques mètres des tirailleurs.

Un mouvement tournant du colonel Dods réduisit à néant les fortifications élevées par les Dahoméens.

L'armée de Béhanzin s'est concentrée entre Tohoué et Poguess et il est probable qu'avant de marcher définitivement sur Abomey le colonel Dods aura à se mesurer une seconde fois avec les Dahoméens.

L'honneur de cette journée revient au brave et intelligent colonel Dods qui a su mener la campagne avec la promptitude et l'énergie si utiles dans ces régions primitives où la moindre hésitation peut entraîner les plus grandes catastrophes.

Nos soldats ont fait preuve aussi de la résistance et de la bravoure qui leur sont coutumières.

Les Résultats

Poguess sur la rive droite de l'Ouémé, est à environ cinq kilomètres du gué de Tohoué et à trente-six kilomètres environ à l'est d'Abomey.

Béhanzin avait évidemment quitté Allada depuis longtemps et avait massé toutes ses forces à Zaganado, puisque le colonel vient de se heurter à une position fortifiée en vue d'une résistance désespérée.

C'est que Zaganado est un centre important où s'élève un des palais royaux ou où se trouve d'ordinaire un camp de guerre. C'est que, de plus, Zaganado commande la route qui mène à Cana, la ville sainte, avant d'arriver à la capitale.

Or, les troupes dahoméennes ont fait le plus grand effort pour empêcher la colonne française d'atteindre Cana et de souiller par sa présence le sanctuaire inviolable des fétiches.

Les Français à Cana, c'en est fait du pouvoir de Béhanzin, c'en est fait du Dahomé.

Commission du Budget

Paris, 7 octobre.

La commission du budget a poursuivi l'examen du budget des postes et télégraphes. M. Mesureur, rapporteur, a entretenu ses collègues de la question du personnel. Il a fait ressortir que 2 millions 1/2 seraient nécessaires pour améliorer la situation des 45,000 commis ordinaires, 2,500 commis auxiliaires, 25,000 facteurs ruraux, des receveurs et receveuses, des facteurs de la banlieue parisienne, de Lyon et de Saint-Etienne, et en ce qui concerne l'indemnité de séjour, et aussi des gardiens employés sur les bureaux ambulants.

Enfin, M. Mesureur a proposé de modifier l'effigie des timbres-poste qu'on avait changée en 1875 pour faire disparaître l'image de la République.

La commission a adopté cette dernière proposition. Un concours sera ouvert pour qu'une effigie nouvelle portant l'empreinte du régime politique de la France soit substituée à la vignette insignifiante actuelle, tout en conservant les chiffres apparents de la valeur du timbre.

La commission a rejeté les autres propositions, jugeant que le gouvernement seul doit prendre l'initiative du relèvement des crédits.

M. Mesureur n'en insérera pas moins ses propositions dans son rapport, afin d'obliger la Chambre à se prononcer.

CHRONIQUE MILITAIRE

Parlons aujourd'hui marine, ce qui est toujours parler de notre armée.

Le gouvernement des Etats-Unis vient de trancher *ipso facto* une question fort importante et sur laquelle on ne cesse pas de discuter dans le monde maritime du vieux continent, depuis la guerre de 1870. En France, nous nous demandons encore, si dans les grandes luttes qui s'engageront tôt ou tard sur les mers, la course sera pratiquée par les belligérants ; autrement dit, si chacun de ceux-ci aura le droit de donner la chasse et de capturer les bâtiments de commerce de son ennemi.

Des écrivains militaires fort autorisés ont soutenu les deux thèses contraires, et il est juste de faire remarquer que ceux qui sont hostiles au rétablissement de la course, s'appuient sur les engagements pris par la France, en signant le traité de Paris ; mais on sait ce que valent les traités en temps de guerre... ; or, tandis que nous continuons ce débat platonique, les Américains qui n'ont point, à la vérité, signé le traité de Paris, viennent de construire et de mettre à flot, un superbe croiseur, auquel ils ont déjà donné le surnom significatif de *Pirate*.

Ce croiseur, mis en chantier à la fin de décembre 1890, en exécution d'un vote du congrès, a été lancé à Philadelphie il y a deux mois à peine ; il devra être complètement achevé en avril 1893.

Or, des stipulations du contrat passé entre le gouvernement et les constructeurs, le ressort très nettement que le *Columbia*, ainsi s'appelle ce corsaire moderne, sera exclusivement employé, en temps de guerre, à donner la chasse aux grands paquebots de l'ennemi ; ce qui ne l'empêchera pas, entre temps, de donner la chasse aux petits bâtiments de guerre, qu'il sera sûr d'atteindre facilement et de couler, grâce à la supériorité de sa vitesse et de sa manœuvre.

telles qu'il sera à la fois dans d'excellentes conditions de navigabilité et d'habitabilité; sa longueur est de 122 mètres, sa largeur de 18 mètres, son tirant d'eau de 7 mètres 50 et son déplacement de 7,500 tonnes.

Il est probable que quand la marine des Etats-Unis aura expérimenté ce nouveau spécimen de construction navale, et que quand elle aura bien établi les résultats qu'il pourra donner en temps de guerre, la marine britannique ne voudra pas rester en arrière; elle fera mettre sur chantier, elle aussi, deux ou trois *Columbia*, et bientôt nous verrons toutes les marines de la triple alliance imiter cet exemple. Nous aimons à croire que, ce jour-là, la France considérera à son tour la question de la course comme définitivement résolue.

LE BUDGET DE LA MARINE

Paris, 7 octobre.

Voici les principales modifications apportées au budget de la marine par M. Burdeau :

Le projet de budget déposé par M. Cavaignac portait pour les constructions neuves 75 millions; les retards étaient escomptés pour 30 0/0. Les dépenses effectives étaient par suite de 52 millions. En réalité, à ces 75 millions, il fallait ajouter 10 millions de dépenses comprises dans le programme en cours en 1892 et payables en 1893, ce qui donne une somme totale de 85 millions.

Les retards escomptés pour 30 0/0 ont été ramenés à 22 0/0, ce qui fait ressortir les dépenses à 66 millions, soit un excédent de 14 millions sur le chiffre primitif de 52 millions.

Pour remédier à cette augmentation, M. Burdeau propose des ajournements et des économies qui ramèneront la somme totale des dépenses relatives aux constructions neuves à 61 millions, ce qui donne encore un excédent de 8 millions et demi.

Pour combler cet excédent, M. Burdeau propose sur le chiffre du projet primitif différentes économies qui résulteront de mesures telles que le travail à la tâche développé dans les arsenaux, ce qui produira environ 1 million.

D'autre part, certaines dépenses sont urgentes : il faut remplacer, par exemple, le remorqueur *l'Utile*, échoué en rade de Toulon. Cette dépense et quelques autres font que malgré les économies réalisées, le montant des crédits sera augmenté d'environ 9 millions.

LES OBSEQUES DE RENAN

Paris, 7 octobre.

La foule est massée, dès neuf heures, rue des Ecoles, devant le Collège de France. La circulation des voitures est interdite.

A huit heures, le corps de Renan est déposé sur un catafalque dressé dans la cour. De nombreuses couronnes sont déjà déposées sur le cercueil.

A neuf heures arrivent les troupes sous les ordres du général de brigade Chambert, comprenant un bataillon de la garde républicaine avec la musique, un bataillon d'infanterie avec colonel et drapeau et deux escadrons de cavalerie. Arrivent ensuite tous les ministres présents à Paris, M. Floquet, l'amiral Gervais, de nombreux sénateurs et députés et de nombreuses notabilités et délégations de tous les corps constitués.

A dix heures, la cérémonie commence.

LES DISCOURS

M. Bourgeois prend le premier la parole :

« La mort de Renan, dit-il, est un deuil pour les lettres françaises, pour la science et pour la pensée humaine. Ses œuvres s'imposent à l'admiration par la profondeur de la science, la liberté de l'examen et la magie de l'expression. Il a prêché la volonté de vivre et d'agir, le devoir de tolérance tendant à la perfection intellectuelle, à la vérité et à l'amour. C'est pourquoi nous l'honorons aujourd'hui. »

En terminant, M. Bourgeois exprime le souhait que Renan puisse prochainement reposer au Panthéon.

M. Gaston Boissier fait, au nom de l'Académie, l'éloge de Renan, homme de lettres.

« Ce n'est pas, a-t-il dit en terminant, Renan seul, c'est toute la littérature qu'on honore en ce moment par l'éclat de ces funérailles triomphales. »

M. Alexandre Bertrand, parlant au nom de l'Académie des inscriptions et belles lettres, conclut ainsi : « Renan restera une des gloires de la France; soyons-en fiers; mais en disant un dernier adieu à l'homme de génie, au savant éminent, n'oublions pas l'homme de bien. »

M. Gaston Paris, au nom du collège de France, a exprimé les regrets du corps enseignant du grand établissement de l'Etat.

M. Barbier de Meynard, président de la Société asiatique, a prononcé une allocution dans laquelle il a célébré la science et l'esprit de l'orientaliste distingué que regrette ses collègues.

Enfin M. Bardier, président de la cour de cassation, a exprimé en quelques mots les regrets causés à l'ordre de la Légion d'honneur par la mort de M. Renan.

Le cortège s'est ensuite mis en marche, suivi par une voiture de la présidence de la République et 14 voitures de deuil.

Partout, sur le parcours, pour assurer l'ordre, la police du convoi était renforcée par des brigades de gardiens de la paix des 6^e, 7^e, 8^e, 1^{er}, 9^e, 17^e et 18^e arrondissements, commandées par les officiers de paix de leurs arrondissements respectifs.

UN INCIDENT

regrettable s'est produit à deux heures moins vingt, au moment où le char allait pénétrer dans le cimetière de Montmartre. Le corbillard, dont le dôme était trop élevé, n'a pu passer, vu sa hauteur, sous le pont qui relie les deux parties du cimetière. Après des pourparlers qui n'ont pas duré moins d'un quart d'heure, les ordonnateurs ont fait descendre le cercueil qui a été transporté à bras par huit hommes jusqu'au caveau de la famille Scheffer.

Après la descente du cercueil, les membres de la famille Renan se sont placés près de la petite chapelle et, devant eux, ont défilé tous les personnages qui avaient suivi le convoi.

Aucun discours n'a été prononcé.

A 2 heures, la cérémonie était terminée et quelques gouttes de pluie commencent à tomber, alors que le soleil avait brillé pendant toute la matinée.

Dépêches Diverses

Paris, 7 octobre.

UNE MACHINE A CALCULER

On vient de recevoir au ministère du commerce une demande de brevet d'invention pour une nouvelle machine à calculer qui supprime toute difficulté pour les calculs arithmétiques à grande portée. Trois mille pièces composent l'appareil, ce qui fait tourner une simple manivelle, et qui permet d'effectuer en quelques instants, depuis les opérations les plus simples, jusqu'aux racines, progressions ou tables de carrés des nombres.

Les démonstrations les plus concluantes ont établi qu'une multiplication de vingt chiffres au produit ne demande qu'un tiers de minute.

LE TELESCOPE MONSTRE

Dans une conférence tenue par les frères Henry, astronomes de l'Observatoire de Paris, M. Gauthier, constructeur; M. Deloncle et deux architectes, on a arrêté les premières dispositions pour la construction du télescope monstre qui sera le clou de l'exposition de 1900. Ce télescope aura les dimensions de la colonne Vendôme. Le miroir argenté pesera neuf tonnes; le diamètre sera de trois mètres; sa plus grande épaisseur sera de cinquante centimètres. L'appareil coûtera deux millions et demi. L'équatorial sera entraîné par un mouvement d'horlogerie qui fera décrire à l'instrument un tour complet en vingt-quatre heures.

Dans les conditions climatologiques les plus favorables, on pourra, paraît-il, apercevoir sur la lune une masse semblable à celle des tours Notre-Dame, qui apparaîtrait comme un point, tandis qu'un homme ne serait qu'un atome.

LE CHOLÉRA

Hier, à Paris et dans la banlieue, 18 cas, 11 décès.

UNE VENDETTA

Ajaccio, 7 octobre.

Les familles Geronimi et Andrei, d'Amprani, vivent depuis cinquante ans en état de guerre. Des deux côtés, les hostilités ont fait plusieurs morts et de nombreux blessés.

Depuis quelques années, pourtant, les haines semblaient s'être atténuées; hier, à deux heures de l'après-midi, Paul Geronimi, âgé de soixante-trois ans, se trouvait dans le jardin de sa maison, lorsque soudain surgit devant lui le fils Andrei, âgé de vingt-cinq ans, qui, sans mot dire, lui tira, presque à bout portant, un coup de fusil dont il était armé.

Le vieillard, atteint au côté droit, est tombé raide mort.

Le meurtrier est en fuite.

VICTIMES DE LA FOUDE

Ajaccio, 7 octobre.

Huit personnes ont été tuées par la foude, et deux blessées.

Départements

RHONE

Villefranche. — Ecoles communales. — Nominations. — M. Gonnard, instituteur en congé, a été nommé adjoint à l'école laïque de garçons, dirigée par M. Garbail.

Mlle Marie Moreau est nommée adjointe à l'école maternelle de l'Arc, en remplacement de Mlle Chevalier.

Mlle Mary est nommée adjointe à l'école laïque de filles du Nord, dirigée par Mlle Verdreau.

Incendie. — Un incendie, dont les causes sont accidentelles s'est déclaré à Saint-Laurent-d'Oingt, dans une maison

d'exploitation appartenant au sieur François Biollay, cultivateur.

Le plancher d'une écurie a été brûlé et 20 quintaux de foin ont été détruits.

Les pertes, évaluées à 400 francs, sont assurées.

Givors. — Tentative de vol. — Un individu, resté inconnu, a tenté, cette nuit, de voler M. Verrioux, restaurateur, quai du Bief.

Heureusement, M. Verrioux, ayant entendu du bruit, se leva pour en connaître la cause et trouva sa porte fracturée et vit un individu s'enfuir sans qu'il put le reconnaître.

AIN

Meximieux. — Sous des écoles. — La commission administrative du Sou des écoles, dans sa dernière séance à l'Hôtel de Ville, a organisé un tir à la cible dont le bénéfice sera versé à la caisse de la société. Ce tir est fixé au dimanche 16 octobre. Nous donnerons incessamment le programme.

Certificat d'étude pédagogique. — Voici la liste des instituteurs et institutrices de notre canton qui ont obtenu leur certificat au dernier examen : M. Groboz, instituteur stagiaire à Meximieux; M. Desnoes et Levrat, institutrices stagiaires à Meximieux. Guerdel, institutrice à Pérouges.

Retenue des classes. — La rentrée des classes dans nos écoles primaires, communales et laïques aura lieu lundi prochain. Comme par le passé, les fournitures classiques seront remises gratuitement par la commune; la Société du Sou des écoles assure, de son côté, les bons points, les vêtements et les chaussures pendant toute la durée de l'hiver, à tous les élèves les plus indigents.

Tenay. — Avis aux pêcheurs. — Un arrêté du préfet de l'Ain vient de décider que la pêche, même à la ligne flottante, serait interdite dans tous les cours d'eau du département du 20 octobre 1892 au 31 janvier 1893 inclusivement.

Par une exception dont profitera notre région, la pêche de la truite sera autorisée dans le Furan, le Séran et l'Albarine du 17 avril au 15 juin 1893.

Le moment semble propice pour rappeler à l'administration que ses arrêtés sont sans résultat appréciable quand on ne rappelle l'existence du département de l'Ain aux écoles de pisciculture.

Le lac de Nantua pour le saumon, l'Ain, la Valserine et l'Albarine pour l'ombre chevalier et la truite sont des coins de prédilection, et si les députés de notre région y tenaient la main, nous aurions notre part des millions d'alevins que l'Etat distribue généreusement aux quatre coins de la France.

Si s'attellera le premier à cette besogne utile? Les pêcheurs d'une part et les gourmets de l'autre lui voteront une statue.

Dagneux. — Fête patronale. — La fête annuelle de Dagneux aura lieu dimanche 9, lundi 10, et dimanche 16.

Chaque jour de fête, dans une salle publique à 4 heures de l'après-midi; de nombreux jeux et divertissements sont également organisés.

Le lundi 10, grande foire.

Montluel. — Incendie. — Dans la soirée d'hier, le feu prenait dans un grenier servant de débarras et appartenant à M. Racour, épicière.

Ce commencement d'incendie, qui a été promptement éteint, a causé 250 francs de dégâts environ, qui sont couverts par une assurance.

Ambérieu. — Obseques. — Hier ont eu lieu les obseques de M. Poncet, de Saint-Germain, conseiller municipal.

La démocratie perd un de ses plus fervents adeptes, et le conseil un de ses membres les plus éclairés.

LOIRE

Saint-Etienne. — Accident de tramway. — Le nommé Etienne Bouillou, âgé de 60 ans, passementier, 20, rue Jacquard, a été renversé, hier, par le tramway, devant la caserne d'infanterie.

Il a eu la jambe gauche écrasée et s'est fait à la tête de très graves blessures. Il a été transporté à la pharmacie de la caserne, et de là à l'Hôpital.

Il est mort hier vendredi, à midi.

Grand-Théâtre. — La représentation de *l'Abbe Constantin*, jeudi, a mis en lumière les qualités de notre troupe, à qui il ne reste à acquiescer qu'une cochenille plus complète. M. et Mme Derodille et M. Verheyden ont été admis par acclamations.

Ce soir samedi, pour les trois derniers débuts de MM. Merisiel, grand premier comique, et Meynet, grand premier rôle, on joue *Le Bossu*.

Les matinées seront inaugurées dimanche par le *Courrier de Lyon*. Le soir on jouera les *Deux Orphelins*.

La fête de l'Espérance. — Dimanche à neuf heures et demie du matin, aura lieu, au Grand-Théâtre, une grande fête organisée par la société de gymnastique l'Espérance. Elle comprend une conférence sur l'Alsace française, de M. Dontenville, professeur d'histoire au Lycée de Lyon, vice-président de l'Union patriotique du Rhône, et des exercices gymniques. La musique du 38^e de ligne et les Philistins stéphanois prêteront leur concours. Après la fête aura lieu un grand banquet servi dans les salons du restaurant Magaud.

Rive-de-Gier. — Bagnaire. — Hier matin, vers 10 heures, un rassemblement s'était formé devant les grands magasins d'Aux Enfants de la Loire, situés grande rue Félin, autour de plusieurs personnes qui discutaient sur une question de famille devant avoir son dénouement devant le tribunal de simple police.

Après s'être injuriés, les auteurs de ce rassemblement, ne tardèrent pas à se voir aux coups de poings et de parapluies. Au fort de la mêlée, M. Mathieu, gérant des magasins, s'est précipité au milieu des combattants et a pu les séparer.

Sans cette intervention, le bagarre aurait pu devenir sanglante.

Accident. — Ce soir, à 5 heures, M. Pagon, épicière-buraliste, rue du Marché, a eu la jambe droite brisée au-dessus du genou, en déchargeant une barrique de vin.

Relève aussitôt, il a été transporté à son domicile, où il a reçu les soins des docteurs Schiafflin et Hyernat.

JURA

Lons-le-Saunier. — Nouvelles militaires. — Le général Bourdon, commandant la 2^e brigade d'infanterie et la subdivision de région de Lons-le-Saunier est placé, à dater du 4 octobre 1892, dans la deuxième section (réserve) du cadre de l'état-major général de l'armée.

Sont promus au grade de lieutenant M. Ozanneux, sous-lieutenant au 4^e de ligne. M. Bonnotte, sous-lieutenant au 27^e de ligne.

Sont nommés sous-lieutenants les élèves officiers dont les noms suivent :

Au 4^e de ligne, MM. Bertucat et Gross, de Lons-le-Saunier.

Au 13^e de ligne, MM. Guider, de Vincent et Tiviant, de Neuvilly.

Au 35^e de ligne, M. Crinquant, de Meussia.

Théâtre. — On nous annonce la prochaine réouverture de notre théâtre. Nous donnerons le tableau de la troupe dans un prochain numéro.

La foire. — La pluie qui a tombé toute la nuit a bien gâté la foire, qui est une des plus importantes de l'année.

Les divers champs de foire sont peu garnis, aussi constate-t-on une hausse marquée sur toutes les marchandises, qui doit être attribuée à la petite quantité amenée.

La Doye. — Mauvaise farce. — Dans la nuit du 4 au 5 courant, un individu resté inconnu a jeté du pétrole dans la citerne de MM. David et Just, habitant cette commune.

ISERE

Vienne. — Cercle des employés de draperie et similaires. — Le cercle, dans sa dernière assemblée générale, a décidé la création de trois cours : comptabilité, anglais, physique et chimie.

Les membres honoraires et titulaires qui désirent les suivre sont priés de se faire inscrire au siège du cercle, jusqu'au jeudi 13 courant, de 8 heures à 9 heures du soir.

Ecole de dessin. — L'ouverture de l'école communale gratuite de dessin, sous la direction de M. Zaccarie, aura lieu lundi au rez-de-chaussée de la halle à 11 heures du matin.

L'ouverture de l'école de dessin pour la fabrication des draps aura lieu lundi, à 7 heures 1/2 du soir, maison Allais, rue Victor-Hugo. Se faire inscrire à la mairie jusqu'à lundi, à midi.

Ternay. — Fête patronale. — Demain dimanche et lundi aura lieu la fête annuelle du charnant petit village de Ternay.

La ville, traitée aux flambeaux par la musique de la fête avec les concours des pompiers, tambours et clairons en tête.

Pendant les deux jours de fête, jeux divers et grand bal de 4 heures à minuit, sur la place publique, et grand concert artistique au café Cécillon, entrée libre.

Saint-Marcellin. — Classe 1888. — Les jeunes gens de notre ville appartenant à la classe 1888, et qui viennent d'être renvoyés dans leurs foyers, se réuniront après trois ans d'absence, dans un grand banquet qui aura lieu dimanche prochain, 10 octobre, à midi, à l'Hôtel Jossard.

Le rassemblement se fera à onze heures, au café Desbaches, boulevard du Champ-de-Mars.

Tullins. — Fanfare. — La commission de la fanfare l'Eclat de la Vallée, réunie en séance extraordinaire, sous la présidence de M. Perrin, maire de Tullins, a décidé d'organiser cette dernière en société de secours mutuels.

Le nouveau règlement sera élaboré incessamment.

C'est du socialisme bien compris!

Bourgoin. — Marché du 6 octobre. — Froment, les 100 k., 21,» à 21,50. — Seigle, 14,» à 14,50. — Orge, 15,» à 16,». — Avoine nouvelle, 15,25 à 15,75. — Avoine vieille, 16,» à 16,25. — Fleurance, 14,» à 14,50. — Son, 12,» à 12,50. — Farine 1^{re} q., les 125 kilog., 47,» à 48,». — 2^e qualité, 42,» à 43,». — Blé noir, 17,» à 18,». — Les 125 kilog., — Mais, 24,» à 23,». — Pommes de terre, 4,50 à 5,50. — Foin, 9,» à 10,». — Paille, 5,25 à 5,50. — Beurre frais, les 500 gr., 1,45 à 1,25. — Œufs, la douzaine, 1,» à 1,15. — Châtaignes, 15,» à 20,». — Volailles, 8,» à 9,». — La paire, — Coqs, 10,» à 11,». — Poules, 8,» à 9,». — Bœufs, en robe, 60,» à 65,». — Vaches, 54,» à 55,». — Moutons, 65,» à 70,».

70,». — Veaux, 75,» à 85,». — Porcs, 70,» à 80,».

Casino. — Samedi et dimanche, grande représentation : succès de M. Da-Fior, comique; de M. et M. Forest, de l'Alcazar de Paris, et de Mlle Sarah, de la Scala de Paris; débuts de Mlle Gracia, comique excentrique.

DROME

Valence. — Coups et blessures. — Contention à été dressée contre la nommée T..., veuve M..., âgée de 77 ans, propriétaire rue de l'Ecole normale, pour coups et blessures portés sur les personnes de sa fille et de sa petite-fille.

Acte de probité. — Un agent de police a trouvé, hier, sur la voie publique, un portefeuille contenant divers papiers d'affaires; il l'a déposé au commissariat où son propriétaire peut le réclamer.

Concert public. — Dimanche, la Fanfare de Valence donnera, au Champ de Mars, un concert dont voici le programme : Allegro militaire, X...; Macbeth (mots), Verdi; Danse tunisienne, Dédé; Mireille (fantaisie), Gounod; Polka, X...

Grand incendie à Lus-la-Croix-Haute. — Dans la nuit du 3 au 4 octobre, à minuit, un incendie s'est déclaré à Lus-la-Croix-Haute, au hameau des Orléans.

Le feu, qui avait pris à la toiture en chaume d'un hangar appartenant à M. Joseph Vachier, n'a pas tardé à être propagé à cinq maisons voisines appartenant à MM. Oudin, Mathieu, André et Piot, cultivateurs.

Ces immeubles n'ont pu être préservés qu'en partie.

Les pertes sont évaluées à 25.000 francs. Un seul des sinistrés était assuré.

Crest. — Orages et inondations. — La nuit dernière un orage s'est abattu sur la région et la rivière a débordé.

Trois quartiers ont été fortement éprouvés. La ligne du chemin de fer a été emportée par le ruissseau de Saint-Ferréol, sur une longueur de deux cents mètres; la circulation est interrompue entre Crest et Aoste.

Les propriétaires des quartiers Saint-Ferréol, Chauméane, Saleine et la Lozière ont été de nouveau très éprouvés.

Le temps nous manque pour donner des détails complets, nous renvoyons à demain, afin de pouvoir donner tous les renseignements nécessaires.

ARDÈCHE

Coux. — Une lettre. — On nous écrit de Coux, avec prière d'insérer :

Monsieur le rédacteur en chef de la *Démocratie*,

Rien ne nous étonne de la part de M. Estéoule, maire de Coux. Il est capable de toutes les audaces. Atteindre le but, voilà le mobile de toutes ses actions, et pour y arriver, tout lui est bon. On a surtout pu s'en convaincre ces temps-ci.

La lettre qu'il vient de faire paraître dans la *Démocratie*, pour démentir qu'il est l'auteur de l'expression injurieuse dont il a qualifié les républicains de Coux, particulièrement ceux de la famille qui ont mille bonnes raisons pour demander le changement de l'instituteur communal, M. Mounier, en est une preuve nouvelle.

Comment, M. Estéoule, en plein café, eu présence de M. le rédacteur en chef de la *Démocratie*, prononce son injure, et c'est au journal de ce même rédacteur qu'il adresse sa lettre de démenti!

En vérité, c'est à ne pas y croire; eh bien, toute étrange qu'elle paraisse, cette audace n'est qu'un faible échantillon, si on la compare à d'autres que ce maire a déjà à son actif.

Mais passons.

Plus loin, il nous appelle *brouillons*. Et c'est encore lui, le malheureux, qui a le front de nous donner ce qualificatif, lui qui, aux dernières élections municipales, petit conservateur son écharpe et son secrétaire instituteur, son digne émule, s'est jeté dans les bras de la réaction!

Ah! nous sommes des brouillons! parce que nous osons lui rappeler sa défection, parce que depuis 7 à 8 ans les conseillers républicains, soucieux de l'avenir de notre commune, méconnaissent son rôle et son indifférence en matière administrative, surtout sa gestion financière, pour la vérification de laquelle il ne voulait jamais produire aucune pièce justificative, excepté pendant la dernière session de mai où, à la première séance de vérification il a fourni, pour toute pièce à l'appui, la « facture des bulletins de vote de sa liste! »

Nous nous arrêtons là, persuadés que cela suffit pour notre justification de *brouillons*, en prévenant toutefois M. le maire que, si, par ses agissements, il nous mettrait dans le cas de légitime défense, il nous reste encore d'autres preuves que nous pourrions lui servir.

Le comité républicain :

Labrousse, Paulin Costa, Gabriel Vincent, Louis Faure, Félix Faure, Victor Combe, Victor Mollière, Marie Costa, Victor Costa, Henri Fourniol, Hippolyte Nicolas.

Nous nous arrêtons là, persuadés que cela suffit pour notre justification de *brouillons*, en prévenant toutefois M. le maire que, si, par ses agissements, il nous mettrait dans le cas de légitime défense, il nous reste encore d'autres preuves que nous pourrions lui servir.

Nouvelles de Suisse

Zurich. — La ville de Zurich demandera pour 1893 une exposition industrielle cantonale.

Uri. — A Altorf a lieu actuellement le procès de l'ingénieur Deutsch, qui a détourné des fonds à la compagnie du Gothard. On attend avec curiosité la déposition des témoins.

Genève. — M. Floquet est arrivé jeudi soir à Genève, où il a dîné au buffet de la Gare. Il est ensuite parti par le train de 7 heures 45 pour assister aux obseques de M. Renan. M. Floquet prolongera son séjour en Suisse jusqu'à lundi.

On a tué, en septembre dernier, dans les environs de Versoix, une cigogne noire (*ciconia nigra*). La cigogne d'Orient est assez rare dans nos parages pour que le fait soit signalé.

En juin dernier des malfaiteurs restés in-

connus dévalisaient l'appartement d'une dame M..., à Coligny, emportant plusieurs obligations et de l'orfevrie. Il y a quelques jours, un individu cherchait à vendre, dans une banque, à Neuchâtel, trois obligations 3 p. 0/0 genevoises. Le banquier, soupçonnant quelque larcin, pria le bonhomme de repasser. Il prit des informations auprès du département de justice et police à Genève et apprit, en effet, que lesdits titres avaient été volés chez la dame M..., à Coligny. Malheureusement, le voleur aussi soupçonna quelque mauvaise affaire, vint il prit le large, abandonnant ses obligations.

UN ASSASSINAT A MONTPELLIER

Montpellier, 7 octobre.

Le nommé Léon Blanc, âgé de cinquante ans, chiffonnier, demeurant rue des Taisiers, à Montpellier, père de trois enfants, vivait depuis quelque temps en fort mauvais intelligence avec sa femme; il s'enivrait très fréquemment et faisait endurer à cette malheureuse les plus mauvais traitements.

La police avait dû intervenir à plusieurs reprises pour rétablir le calme dans le ménage; malgré cela, Blanc n'en continuait pas moins à avoir une mauvaise conduite et il avait même abandonné le domicile conjugal.

Hier soir, à dix heures, il rentrait ivre chez lui, rue des Taisiers, et cherchait querelle à sa femme à qui il demandait de l'argent; celle-ci refusa de lui en donner.

Blanc se coucha alors par terre où il passa la nuit; ce matin, à six heures, pendant que sa femme s'habillait, il se précipita sur elle et la frappa au ventre d'un terrible coup de couteau qui l'a mortellement blessée.

L'assassin a ensuite pris la fuite

Le nombre des places d'attachés, mises au concours, est de quatre; une pour la carrière diplomatique et trois pour la carrière consulaire.

C'est lundi 17 octobre, à 11 heures, qu'aura lieu la rentrée des tribunaux.

M. Nallein, avocat général, est chargé de prononcer le discours d'usage.

Les chalets de nécessité : On travaille depuis quelques jours, rue de l'Hôtel-de-Ville, entre les rues Grenette et Tupin, à creuser les fondations d'un premier chalet de nécessité.

Les susdits chalets seront gérés — naturellement — par des chefs de cabinets féminins.

M^{me} Renard est nommée professeur de sciences, 4^e classe, au lycée de jeunes filles de Lyon (emploi vacant).

M^{me} Benaben est nommée professeur de lettres, 4^e classe, au lycée de jeunes filles de Lyon.

Musiques militaires : En raison de l'abaissement de la température, les musiques militaires ne joueront plus sur la place Bellecour, le soir, de 8 heures 1/2 à 10 heures 1/2.

Mercredi prochain, 12 octobre, M. Mounet-Sully donnera au Théâtre des Célestins une représentation d'*Edipe-Roi*. M. Simon, directeur de la tournée Mounet-Sully, n'a pu obtenir la salle du Grand-Théâtre, car à cette date la saison théâtrale sera toute à la musique et non à la tragédie.

Hier matin, à 9 heures 30, le yacht à vapeur *Serdà* traversait notre ville venant de Paris et se dirigeant sur Nice, où il va passer la saison d'hiver.

Le propriétaire du bateau est sir Benett, un riche anglais.

L'intérieur de ce coquet bateau ne laisse rien à désirer comme confortable; les salons sont décorés de fresques vieilles.

L'équipage est composé de sept matelots et deux mousses. Le yacht s'est à peine arrêté quelques minutes dans notre ville.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 octobre 1892

La séance est ouverte à 8 h. 30, sous la présidence de M. Rossignaux, premier adjoint.

Questions diverses

M. Rossignaux invite le conseil à désigner trois conseillers pour faire partie de la commission de réception des immeubles de la rue Grôlée.

Sont nommés : MM. Valensaut, Rieublan, Clermont.

M. Bessières demande s'il est vrai que le 23 octobre soit le jour fixé pour l'inauguration du monument de Bernard de Jussieu et si c'est la ville ou une société qui organisera cette solennité.

M. Rossignaux lui répond qu'aucune date n'est encore fixée et que la ville paiera tous les frais de l'inauguration.

M. Charbonnier demande l'apposition, dans la rue Duguesclin, de plaques indicatrices.

Renvoyé à la commission.

M. Affre désire savoir quand sera démolie la caserne du quai Perrache.

M. Delato. — Je vous donnerai des explications à la prochaine séance.

L'ORDRE DU JOUR

Plusieurs questions, relativement importantes figurent à l'ordre du jour.

M. Bessières, rapporteur, demande des avis favorables pour un certain nombre de jeunes gens, candidats aux Ecoles de Saint-Cyr, Cluny, Lycée de jeunes filles, Lycée Ampère, etc.

Il prie le conseil de voter un crédit pour assurer le logement à 57 élèves de l'Ecole de santé militaire et acheter un mobilier.

A ce sujet, M. Colliard présente quelques observations.

L'orateur s'élève d'abord contre le crédit et demande si le mobilier que l'on va acheter pourra être utilisé une fois l'école construite, et quand cette école sera construite.

M. Bessières. — La ville, en vertu d'un traité avec l'administration de la guerre, doit assurer le logement des élèves de l'Ecole de santé. Elle ne peut se soustraire à cet engagement. Le mobilier dont l'achat est demandé pourra être utilisé dans l'école. Enfin, la commission a prié l'administration de faire presser les travaux de construction.

M. Colliard. — L'école devait être terminée en 1892, et on m'a affirmé qu'elle ne le serait peut-être pas en 1894. A qui incombent ces retards qui grevent notre budget, puisque nous devons loger le personnel de l'école?

M. Chevillard. — Le retard provient de l'entrepreneur chargé de la fourniture des pierres de taille, qui n'a pas exécuté ses livraisons aux époques voulues.

M. Augagneur. — Lui avez-vous infligé les pénalités prévues au cahier des charges pour tous les retards dont il se rendrait coupable?

M. Chevillard. — On l'a prévenu à diverses reprises, il n'a pas tenu compte des observations; nous lui réclamerons l'indemnité que nous sommes en droit d'exiger pour irrégularité dans la livraison de ses fournitures.

Je ne sais quand l'école pourra être livrée, nous serons obligés de modifier certains plans; des retards, de ce côté-là, sont à craindre.

M. Lavigne. — Si les travaux étaient mieux surveillés, nous n'aurions pas de tels retards. L'administration qui a la haute direction de l'entreprise devrait inviter ses agents à faire presser les travaux.

M. Colliard. — L'invite l'administration à presser les travaux, la situation est intolérable, il faut en finir.

La question des droits d'amarres, indûment perçus disent les industriels possédant des installations sur le domaine fluvial, revient en discussion.

Voici ce dont il s'agit : Il y a 35 ans, la ville en établissant ses droits, oublia de la faire homologuer par le ministre compétent. Les personnes susceptibles d'être imposées, payèrent, car les droits étaient légaux, jusqu'à un moment où ils apprirent qu'une formalité, entachant les droits d'illegalité, avait été oubliée.

Non seulement ils refusèrent de payer mais encore ils exigèrent de la Ville le

remboursement des impositions qu'ils avaient versées. Un d'eux, M. Darbon, fit un procès, le gagna devant le tribunal de première instance et finit par obtenir une indemnité. Aussitôt la décision du tribunal connue, cinquante-trois propriétaires de bateaux réclamèrent le remboursement des droits qu'ils avaient payés. Le montant s'éleva à 300,000 fr.

M. Rivière, rapporteur, qui expose ses faits, demande au Conseil d'autoriser la Ville à soutenir les procès dont la menace est cinquante-trois propriétaires.

M. Masson fait observer que la Ville ayant perdu un procès engagé dans des circonstances identiques, pourrait bien en perdre cinquante-trois autres. Il serait peut-être sage de voir les réclamants et transiger avec eux.

Ce n'est pas là l'avis de M. Augagneur, Lavigne et Bessières. Ils protestent contre cette idée de transaction et soutiennent que les droits payés étaient légalement dus. Les réclamants invoquent pour justifier leurs protestations le défaut d'homologation, mais cette homologation n'étant qu'une simple formalité, n'aurait pu ni abaisser ni augmenter ces droits. Ils concluent de cela que les réclamants sont mal fondés et que la Ville peut hardiment soutenir des procès contre eux.

La majorité adopte leur opinion et vote les conclusions du rapport.

M. Lavigne donne connaissance au conseil d'une demande de la compagnie des eaux, tendant à être autorisée à remplacer une batterie de chaudières de l'usine des eaux de Saint-Clair.

La dépense est de 100,000 francs.

La compagnie voudrait la mettre à la charge de la ville, mais le rapporteur fait observer que cette batterie ayant déjà servi pendant trente ans, devant déjà être usée quand, en 1887, la ville devint propriétaire du service des eaux.

Or, comme la compagnie doit, d'après son traité, livrer une exploitation irréprochable, un matériel en bon état, elle doit, par conséquent, remplacer, à ses frais, la batterie en question, puisque, en 1887, elle n'était pas en bon état.

Le rapporteur propose la délibération suivante : Le conseil, considérant que le remplacement des chaudières s'imposait depuis longtemps, estime qu'il y a lieu de les remplacer aux frais de la compagnie.

M. Delato voudrait bien que le remplacement se fit de suite. Mais il estime qu'on ne peut décider quelle est la partie qui paiera le matériel neuf. Quand on aura enlevé les vieilles machines, une commission d'experts les vérifiera et décidera, si en 1887, elles étaient ou n'étaient pas en bon état et devaient être remplacées.

Le conseil, appelé à émettre son avis, repousse cette proposition et adopte presque à l'unanimité les conclusions du rapporteur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures 50.

Séance mardi prochain.

INCENDIE A LA CITÉ

Cette nuit, à 1 heure, un incendie s'est déclaré, 12, rue Juliaa, à la cité Lafayette, dans un atelier appartenant à M. Cérisola, fondeur.

La toiture entassée de grandes quantités de bois pour chauffer les chaudières.

Prévenus par les voisins, les pompiers du poste de la rue Dunois, ceux du dépôt arrivèrent presque aussitôt, traînant après eux une pompe à bras et celle à vapeur.

Rapidement installées, les pompes déversèrent des torrents d'eau sur le foyer de l'incendie et à 1 heure 1/2 le feu fut complètement éteint.

La toiture de l'atelier, assez vaste construction, est en partie démolie, les machines ou autres appareils sont détériorés, mais le feu, combattu à son début, a épargné tout un pâté de maisons adossées à l'atelier, pour lesquelles on craignait tout d'abord.

Les pertes évaluées à 3,000 francs, sont couvertes par un assurance.

On ne sait pas d'une façon certaine comment le feu s'est déclaré; on suppose, car on a fondé toute la journée, qu'une étincelle échappée au fourneau d'une chaudière aura jailli sur un tas de bois.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Samedi 8 octobre, 283^e jour de l'année.

Dernier quartier le 12; Nouv. lune le 20. Soleil : lever, 6 h. 13; coucher, 5 h. 22.

Pour les mineurs de Carmaux. — Nous avons reçu hier pour faire parvenir aux mineurs de Carmaux :

Le produit de deux collectes faites dans un groupe d'ouvriers à Tenay : 1 fr. 30 d'une part et 2 francs de l'autre.

Le produit d'une collecte faite par un groupe d'ouvriers potiers de la Tour-de-Salvagny et de Dommarin (Rhône), soit 8 fr. 65.

Nouvelles militaires. — Tous les réservistes et territoriaux des classes de mobilisation 1867, 1879, 1880, 1883, 1886 et 1887 sont invités à déposer leurs livrets à la mairie de leur résidence, du dimanche 9 au 23 octobre courant.

Toutefois, les hommes dont les livrets auraient été déjà rectifiés par les commandants du recrutement depuis le mois de juillet dernier sont exemptés de cette mesure.

Séance d'examen de novembre 1892. — La session d'examen pour le baccalauréat de l'enseignement secondaire spécial s'ouvrira, à Lyon, dans une des salles de la Faculté des sciences, le mercredi 26 octobre, à 8 heures du matin.

Les inscriptions seront reçues au secrétariat de ladite Faculté (quai Claude-Bernard), du 3 au 14 octobre.

Les candidats, en remettant les pièces réglementaires, doivent faire connaître la langue vivante sur laquelle ils désirent être interrogés; ceux qui ont fait leurs études dans un établissement du ressort académique sont autorisés à produire, en se faisant inscrire, un livret scolaire qui sera établi dans les formes prescrites par l'arrêté du 8 août 1890.

La quittance du versement des droits devra être envoyée au Secrétariat avant les examens.

Suicide. — Dans la soirée, des marins ont retiré des eaux de la Saône, en face du quai Jayr, le cadavre d'un inconnu, qui avait séjourné quelque temps dans l'eau.

Le malheureux s'était suicidé; il avait les yeux bandés avec un mouchoir de poche.

Par ordre de M. le commissaire de police du quartier, le corps a été transporté à la Morgue.

Voici son signalement : âgé de 70 ans environ; vêtu d'un pantalon et paletot en drap noir; gilet à manches, tablier de tonnelier,

chemise en toile blanche, chaussé de chaussons et de sabots.

Scandale dans un café. — Nous lisons dans l'Express :

Un restaurateur de Saint-Cyr, M. Dutruze, a déposé, hier, une plainte contre un garçon de la taverne du Coq-d'Or, qui l'avait maltraité.

Ce nouvel incident vient à l'appui des plaintes dont nous nous étions fait hier les interprètes. La police ferait bien de surveiller ces parages à partir de minuit.

Un bon marché. — Mme Marie Micollier, quai des Eclairs, fut accusée hier par une jeune femme portant un bébé de trois mois, qui lui offrait une montre en or pour la somme de 23 francs.

Elle l'avait, disait-elle, présentée à un bijoutier qui lui avait offert 20 francs, elle préférait à ce prix donner le bijou à une femme à qui cela pourrait faire plaisir.

Malheureusement, M^{me} Micollier fit le marché, ce n'est que le soir qu'elle s'aperçut que la montre n'était qu'en métal doré.

Dévaliseurs de récoltes. — Les champs de Villeurbanne sont visités par des vauriens qui font là, à bon compte, provision de légumes.

La nuit dernière, deux gardiens ont arrêté Prosper F., marchand ambulancier, place des Maisons-Neuves, qui portait un sac de pommes de terre qu'il a voulu avoir volé dans un champ de Villeurbanne.

Vol à l'étalage. — Sur la plainte de M. Josserrand, marchand de tapis, rue de la République, 19, un gardien de la paix s'est mis à la poursuite de quatre garnements qui venaient de voler des ballons à l'étalage du requérant.

L'agent a pu saisir, rue Gentil, un des voleurs, le jeune X..., âgé de 13 ans, demeurant grande-rue des Charpenneux.

Il a été écroué. Quant à ses complices, ils sont activement recherchés.

Vois d'Oullins et de la Mulatière. — Nous avons annoncé avant-hier l'arrestation des nommés Jean Salgue et Augustin Arnaud comme étant les auteurs des vols commis au préjudice de M. Tournier, tailleur de pierres à Oullins et au barrage de la Mulatière.

M. le commissaire de police d'Oullins vient de nouveau de faire arrêter la femme de Salgue, ainsi que la fille aînée de Arnaud, âgée de 18 ans, comme complices de ces vols.

Salgue est père de trois enfants; Arnaud est veuf et père de quatre enfants.

Vogue patronale de Lentilly. — Dimanche 9 octobre, à 11 heures, grande course aux ânes; à 5 heures, grand bal jusqu'à une heure avancée de la nuit.

Lundi 10 octobre, à 11 heures, tir à la cible; à 5 heures, reprise du bal.

MM. les étrangers qui voudront bien nous honorer de leur présence, l'accueil le plus sympathique leur est réservé.

L'Alliance lyonnaise du II^e arrondissement. — Demain dimanche 9 octobre, à 2 heures 1/2 du soir, l'Alliance lyonnaise offre à ses membres honoraires son quatrième concert annuel dans le vaste établissement du Palais d'été, cours Gambetta, à Givors.

Cette grande fête de famille sera présidée par M. Bouillon, adjoint au maire de Lyon.

Après le concert, un banquet sera servi au prix de 3 fr. par personne.

A 8 heures, bal par la fanfare.

Les billets de tombola donneront droit d'entrée à la fête.

Dimanche 9 octobre, MM. les sociétaires honoraires et exécutants voudront bien se réunir au siège pour le départ à midi 1/2.

Société lyrique et dramatique de bienfaisance. — Nous apprenons que cette jeune société, toujours à la recherche d'une bonne œuvre, organise pour le dimanche 16 octobre prochain, à deux heures de l'après-midi, un grand concert-spectacle, dans la salle des fêtes de l'Hôtel Colas, à La Demi-Lune, au profit des pauvres de cette commune.

Harmonie des dames. — La société chorale, l'Harmonie des dames, dirigée par M. Hermand-Brun, offre, demain dimanche, à ses membres honoraires, un grand concert dans la salle de l'Horloge, cours Lafayette, 145, à 1 heure 1/2 de l'après-midi.

Quartier Saint-Georges. — Le dimanche, 23 octobre, fête de bienfaisance organisée par les jeunes gens, les commerçants, les forains, les sociétés de gymnastique et musicales du quartier.

Réunion des adhérents, ce soir, samedi, à 8 h. 1/2 café du Vieux Lyon, quai Fulchiron, 9.

Casino des Arts. — Le chevalier mystère, ce maître des illusionnistes français, fait disparaître et réparaître à nos yeux une fort jolie femme, la dame en habit noir; avec une habileté surprenante; le coffret vivant du même magicien est tout aussi curieux.

A ses côtés citons : Miss Eza, la jolie gymnaste; le nègre Vitro, valeureux bizarre de choses hétéroclites; le trio minuscule et gracieux des Rey-Noël; Henry, Gaston, Boissier, Damour, Léony, etc. Pantomimes des Schmidt.

Incessamment : les hommes de bronze.

Sala-Bouffes. — Depuis le début de la semaine, le rideau du joli concert de la rue Thomassin se lève sur un programme tout neuf et dont les moindres numéros sont des plus attrayants : entre autres Vauclaud, la verve comique se nuance quelquefois d'une pointe de franche gauleserie; le numéro funambulesque et exotique des amants Hill et Hull; au concert nos compatriotes Chavet et Girier, dans une excellente série de chansons; Edgar, Ansel, d'Asco, Gros, Gonnat. Les Suites d'un premier lit, vaudeville.

Lundi, M^{me} Canon. A l'étude le Moulin-Joli, opérette.

Théâtre-Guignol (Café Suisse, 196, rue Bugeaud). — Tous les samedis et dimanches, grande soirée terminée par un spectacle. Immenses succès des Nains mystérieux dans leurs créations nouvelles. Vu l'affluence du public, M. Morand, propriétaire de l'établissement, organise des matinées le dimanche, à 3 heures.

Concert de l'Horloge. — Nous rappellerons à nos lecteurs que le concert-spectacle, suivi de bal de nuit, organisé à l'Horloge par MM. Chapoton et Morel, aura lieu ce soir, à 8 h. 1/2.

Le programme, très bien composé, renferme les noms de Miles Pras, Geoffroy, Dubuisson, Durand, Brodbeck, et de MM. Gros, Buisson, Merle-Chambard, Mangin, Prudhon, Gerbaud, Solvet, Marc Chevalier, Foray, Joanny.

Leçons de Chant. — Mlle Juliette EVRARD, professeur de chant, prévient ses élèves qu'elle reprendra ses leçons à partir du 10 octobre.

Elle ouvrira, en outre, un cours de solfège fait par M. Convert, l'éminent professeur du Conservatoire. On peut se faire inscrire chez elle : 40, rue Jarente, tous les jours, de 2 heures à 4 heures.

Pilules Suisses. Exigez le timbre

Méditez-vous des contrefaçons.

Phénix du Serpent. — Grands Rabais

Bons du Congo. — Six tirages par an, pendant toute la durée de l'emprunt. Prochain tirage, 20 octobre. Gros lot 150,000 francs.

Ces obligations sont remboursables en 90 ans, avec primes ou avec augmentation de 5 francs par an à titre d'intérêt. Ce n'est pas un placement improductif, puisque le capital cumule avec les intérêts; c'est-à-dire que la première année le remboursement a lieu à 105 fr., la seconde à 110 fr., la troisième à 115 fr., etc., jusqu'à 595 pour la dernière année.

Ces obligations sont en vente à l'Agence Fournier, rue Confort, 14, à l'entresol, au prix de 65 fr., tous frais de courtage compris.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Homicide par imprudence

Le 25 juin dernier, un camionneur, nommé Merle, employé chez M. Faivre, fabricant d'eau gazeuse, passait quai de Serin, monté sur sa voiture.

A un détour, il heurta une carriole à bras, chargée de cuir, traînée par M. Pierre Corny, et renversa le conducteur. Corny alla à l'hôpital, la tête en avant, sur le rebord du trottoir et resta inanimé.

Sans s'inquiéter de l'accident que son imprudence venait d'occasionner, M. Merle fouetta ses chevaux et disparut. On ne le retrouva que plus tard.

Corny, grièvement blessé, fut transporté à l'Hôtel-Dieu où il mourut trois jours après. L'autopsie démontra qu'il avait succombé aux suites de ses blessures.

C'est donc sous l'inculpation d'homicide par imprudence que Merle comparait devant le tribunal correctionnel.

Le tribunal lui inflige six jours de prison et 25 francs d'amende, et tenant compte de ses bons antécédents lui fait application de la loi Brémer.

Les Bonneteurs

Antoine Baud et Marius Beaux sont deux bonneteurs. Les agents les ont surpris dernièrement à la vogue de l'île-Barbe, où ils avaient installé un jeu prohibé.

Ce sont des récidivistes, aussi le tribunal les condamne-t-il chacun à 4 mois de prison.

Un Falsificateur

Un débauché de la rue de Marseille nommé Joseph Brunet est poursuivi pour mouillage de vin. En procédant à une vérification, les employés du laboratoire municipal ont constaté que le vin qu'il vendait à ses clients était additionné d'eau, dans la proportion de 15/0/0.

Brunet est condamné à 25 francs d'amende et à l'insertion du jugement dans deux journaux de Lyon.

Le Cabaret artistique du Chat Noir

C'est demain dimanche, 9 octobre, à 8 heures et demie du soir, que s'ouvrira le Cabaret artistique du Chat noir, sous la direction de M. Henri Maître, un habile impresario de tournées théâtrales.

A défaut de salle de spectacle disponible, le Chat noir a dû s'installer dans le vaste local du Café Continental, 65, rue de l'Hôtel-de-Ville, où, à partir d'aujourd'hui, le service sera fait uniquement par des garçons.

Le Cabaret artistique du Chat noir, c'est désormais le nom que portera le Café Continental, — ne tardera pas à prendre une allure très vivante et très artistique, et comme nous le disions avant-hier, visera à être, avant tout, un centre littéraire où se réuniront tous ceux qui ont souci des délassements de l'esprit.

A dater donc de demain dimanche, tous les soirs, à huit heures et demie, au Cabaret artistique du Chat noir, 65, rue de l'Hôtel-de-Ville, on entendra les artistes originaux et parisiens qui ont nom :

Baltha, de la Grand-Pinte et des Roches Noires. Strole, poète-régisseur de la Truie qui file et du Rat mort.

Lavet, du Chat noir, qui interpréteront des chansons rababaisiennes et des poèmes d'abêt de siècle, et l'on assistera au défilé étrange des Ombres parisiennes de l'inimitable d'Onde-Nat, de la Grand-Pinte.

Parler du Chat noir, de la Grand-Pinte, du Rat mort et de la Truie qui file, c'est dire les établissements parisiens où la gâté gauchiste tient ses dernières assises.

Le Cabaret artistique du Chat noir a pris pour devise : Vivons joyeux et Rire, encore rire, toujours rire ! Il ne négligera rien pour être à la hauteur de la tâche qu'il s'est imposée : déridier, égarer et amuser le public.

Ce soir, une soirée strictement privée sera offerte à la presse lyonnaise et à quelques rares invités.

Et demain, dimanche, 9 octobre, à 8 heures 1/2 du soir, quiconque aime encore le frêne rive et la bonne gaieté se rendra au Cabaret artistique du Chat noir, 65, rue de l'Hôtel-de-Ville.

Dernière Heure

PAR SERVICE SPECIAL

LES CANONS A TIR RAPIDE

Paris, 7 octobre.

Le ministre de la marine a reçu aujourd'hui M. Bourdet, administrateur délégué aux établissements de Caill, qui lui a communiqué le résultat des travaux tout récents du colonel Bango sur les canons à tir rapide.

Les travaux ont définitivement établi la possibilité et les avantages considérables de la suppression de la douille métallique.

L'IMPORTATION DU BÉTAIL

Marseille, 7 octobre.

Le vapeur français « Algérien » et le vapeur anglais « Benina » viennent de débarquer à Marseille environ 5,000 moutons provenant d'Odessa.

300 environ de ces animaux, atteints de la clavelle, sont morts pendant la traversée à bord des deux navires. Les autres ont été soigneusement parqués sur le quai.

LES MANŒUVRES DU SERVICE DE SANTÉ

Versailles, 7 octobre.

Les manœuvres du service de santé ont pris fin ce matin à la gare des Matelots par l'exercice d'embarquement d'une ambulance divisionnaire. On se montre satisfait au ministère de la guerre de la façon dont il a été accompli.

CONSEIL MUNICIPAL DE TOULOUSE

Toulouse, 7 octobre.

Le maire et cinq adjoints, le sixième étant en villégiature, ont remis leurs démissions au préfet, qui les a acceptées.

Le conseil est convoqué pour dimanche afin de pourvoir à leur remplacement.

Ce soir, à lieu une réunion officielle du conseil sans municipalité à laquelle assistent MM. Calviniac et Leygue, députés.

PRÉTENDUE ENTREVUE DE SOUVERAINS

MÈRE ET MARTYRE

PAR

PAUL D'AGREMONT

— La raison, très simple, n'en restait pas moins fort honorable pour Raymond, dit-il. Madeleine disait qu'élevée avec nous comme des frères, elle avait pris l'habitude de nous considérer comme tels. Or, la transformation de cette tendresse très pure d'amour conjugal lui semblait une profanation qu'elle ne pouvait se décider à accomplir.

Il n'y avait là rien de blessant pour Raymond.

Il souffrit d'abord extrêmement de cette réponse, mais il était homme à la comprendre; et comme sa nature est très droite, il a pris son parti de la décision de notre cousine, soit qu'il y ait mis toute sa volonté; soit peut-être plutôt parce qu'il prenait pour une indéchiffrable passion ce qui n'était que l'éphémère enthousiasme de la vingtième année.

— Et vous ?

— Oh ! moi, monseigneur, c'est différent. Mais la réponse de ma cousine

était aussi bien pour moi que pour Raymond. N'avait-elle pas dit : deux frères, en effet ?

— Aussi, tout en gardant au fond de mon cœur ce premier, cet unique amour de ma vie, je m'efforçai de ne rien regretter, et j'offris à Dieu mon sacrifice, afin que ceux que j'aimais si profondément fussent heureux, chacun de son côté.

De plus en plus, la claire prunelle de l'archevêque brillait d'un éclat qu'on eût juré mouillé de larmes.

Charles ne vit pas cette profonde émotion, et simplement continua :

— Quelque temps après, ma cousine épousa le marquis de Cypières.

— Celui qui est mort dernièrement ?

— Oui, monseigneur.

— Mais il était fort âgé, il me semble.

— Fort âgé, pas précisément, il n'avait pas cinquante ans, mais Madeleine n'en avait, elle, que dix-huit.

— Alors ?

— Colossalement riche, il avait sauvé l'honneur du baron de Bram en payant ses dettes. Par reconnaissance, ma cousine est devenue sa femme.

— Et le ménage a été heureux ?

— Absolument. Généreux, désintéressé, éprouvant pour Madeleine une passion profonde, le marquis était homme à inspirer une affection sincère, ce qui est arrivé.

Une petite fille, née il y a quelques mois, est venue combler les vides qui pouvaient rester encore dans le cœur de la mère. On eût pu croire même, à ce moment-là, que le bonheur était assis à jamais à ce foyer henné entre tous.

De son côté, mon frère réussissait à

Paris comme médecin; il est estimé de tous, vous le savez, et des projets de mariage existent avec une pure et honnête jeune fille qui l'aime.

— On n'a pas encore parlé de cela ?

— Non, monseigneur, c'est une idée à moi, à peine ébauchée et que la jeune fille elle-même ignore encore, quoique éprouvant pour Raymond une profonde affection que j'ai comprise et encouragée. Mais tout cela me faisait croire que les miens étaient heureux, saintement, dignement, à jamais. Je remerciais Dieu de les avoir bénis, lorsque le drame le plus affreux menace de nous écraser tous.

— Un drame ? dans votre famille ?

Sintély !

— Hélas ! oui, monseigneur... Et un drame horrible, dont nous ne sortirons pas, ni les uns, ni les autres, car la plus étrange fatalité pèse sur nous.

— Expliquez-vous.

— Le marquis de Cypières est mort empoisonné.

L'archevêque sursauta violemment.

— Lui ?... s'écria-t-il terrifié. M. de Cypières a été empoisonné ?

— Oui, monseigneur.

— Et cela est sûr ?

— L'autopsie a été faite ces jours-ci, et ses résultats ont été épouvantablement affirmatifs.

Ce n'est pas tout. Le marquis a laissé une lettre accusant formellement sa femme et mon frère de l'avoir empoisonné, et tout, tout, monseigneur, accuse Raymond.

— Comment, tout ?

— Oui, chez mon frère on vient de découvrir des poisons indiens, de ces terribles toxiques employés par les

thugs ou les fakirs, et qui ne laissent pas de traces. Ces poisons, recueillis en vue d'une histoire de l'Inde, écrite par Raymond, le perdront... c'est sûr.

— Quel mobile aurait eu votre frère en empoisonnant M. de Cypières ?

— Sa passion pour Madeleine, toujours aussi ardente.

— Et ses nouveaux projets ?

— On les ignore, monseigneur, on les croira inventés pour la circonstance.

— Et M. de Cypières, pourquoi les a-t-il accusés ?

— M. de Cypières, en proie depuis longtemps à une maladie très grave du foie, voyait tout en noir, était porté aux soupçons faciles, aux jalousies continuelles.

Mais dans cette circonstance-ci, cependant, un autre moins susceptible s'y fut peut-être pris comme lui.

Il a vu, il a cru voir.

— Qui ?... Quoi ?

— Une nuit, une femme voilée qui avait la taille et le costume de la marquise lui a donné à boire. C'est à partir de ce moment qu'il a commencé les douleurs qui ont amené sa mort.

— Et il a cru que cette femme était la sienne ?

— Oui, monseigneur.

— Ah ! Et avant sa mort, a-t-il acquis la conviction qu'il s'était trompé ?

— Oui, monseigneur. Dieu, dans sa miséricorde infinie, lui a laissé voir le visage de la vraie coupable.

— A-t-il pu réparer son erreur ?

— Il allait le faire, monseigneur, la mort l'a surpris.

— Sans qu'il ait parlé ?

Le visage du jeune prêtre tressaillait

profondément. On eût dit que la plus atroce des douleurs faisait sauter chaque muscle de sa face pâle; néanmoins, il redressa légèrement la tête, et ce fut d'une voix ferme qu'il répondit :

Oui, monseigneur, sans avoir parlé...

— Ah !... fit l'archevêque rigide.

Au bout de quelques secondes, il ajouta :

— Mais vous, Sintély, vous connaissez ce secret mortel ?

Le jeune homme ferma les yeux :

— Non, monseigneur, dit-il, j'ai reçu une confession, mais je ne sais rien, à moins que vous ne me permettiez de savoir et de me souvenir.

— Que dites-vous ?

— Songez, monseigneur, songez qu'il allait parler, tout réparer.

C'était sa volonté expresse et consciente, nettement formulée, je vous le jure, sur mon honneur !

Et si je me tais, si mes lèvres restent closes, Raymond, mon frère, presque mon fils, celui pour lequel j'ai brisé mon cœur, renonçant pour lui à toute joie humaine, sera perdu, déshonoré, peut-être pire encore !

— Est-ce que c'est possible cela, Dieu juste ?

Charles, si doux, si calme d'ordinaire, tordait ses mains, arrachait ses cheveux, pleurait à chaudes larmes.

La pâleur naturelle de l'archevêque avait encore augmenté, son oeil ardent suivait sur le visage du jeune prêtre la moindre impression ressentie.

Il avait laissé parler sans l'interrompre, voulant bien lire jusqu'au fond de son âme si pure ce qu'il éprouvait, heu-

reux de voir que son affection et sa sympathie n'avaient pas fait fausser route et avaient rencontré au contraire un être noble, honnête et droit entre tous.

— Vous vous exagérez, peut-être le danger que court votre frère, mon cher Sintély, dit-il.

— Il est arrêté, monseigneur.

— Arrêté !... lui !... Ah !

Puis, au bout de quelques secondes :

— Comment l'avez-vous su ? demanda l'archevêque.

— Il m'a envoyé chercher ce matin, comme je venais de dire ma messe. Les magistrats, la police, étaient déjà chez lui quand j'y suis arrivé. On l'avait interrogé. Il avait répondu comme un honnête homme qu'il est, ne se doutant de rien, tombant dans sa sincérité au milieu de tous les pièges que ces hommes très forts et parfaitement maîtres d'eux-mêmes lui tendaient.

Ah ! monseigneur, quand il m'a vu, quelle scène !

Que Dieu dans sa miséricorde vous en épargne une semblable !

Il s'est jeté à mon cou, pleurant et gémissant, me suppliant de l'aider, de le sauver, protestant de son innocence, se désespérant, fou de douleur.

Puis, tout à coup, son intelligence a repris le dessus, il a eu l'intuition que le marquis de Cypières, à ses derniers moments, m'avait fait quelque suprême confidence, et il m'a adjuré, prié, supplié au nom de notre mère, de notre père, de nos bienfaiteurs, de tous ces souvenirs sacrés et bénis qui dorment éternellement dans le cœur de l'homme, de ne pas l'abandonner, d'avoir pitié de lui.

(A suivre.)

DIX ANS DE SUCCÈS

M^{ME} CLAUDIA

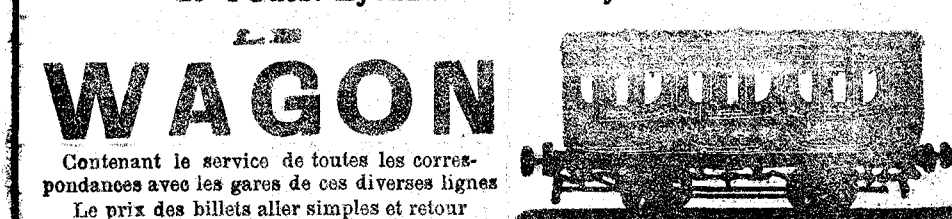
SOMNAMBULE
Renseignements avec précision sur tout ce qui se passe dans la vie. Son savoir défie toute concurrence loyale. La consultation est le moyen de prévenir toutes déceptions. Lyon, rue Centrale, 4, au 3^e étage. Prix modérés. Correspondance.

Grand Hall de Publicité

21, Rue Childebert, LYON
Vente de commerces et d'ind. Vente et location de propriétés. Choix d'emplois avec apport. Affichage permanent d'offres et demandes. Renseign. gratuits.

CAFÉ-RESTAURANT DU PALMIER

6, Rue Childebert (Façade place de la République) Lyon
Bière Française 0.25 | Vin du Beaujolais | Déjeuners et Dîners à 2.50
Toutes les consommations sont de MARQUE
Service à la Carte — Salons au premier — Eclairage électrique

SERVICE D'ÉTÉ VIENT DE PARAÎTRE SERVICE D'ÉTÉ
L'INDICATEUR DES CHEMINS DE FER
de Paris à Lyon et à la Méditerranée, de l'Est de Lyon de l'Ouest-Lyonnais et de Lyon à Trévoux

WAGON
Contenant le service de toutes les correspondances avec les gares de ces diverses lignes. Le prix des billets aller simples et retour.

Prix : 30 cent.; franco par la poste : 35 cent.

EN VENTE A l'Agence FOURNIER, 14, r. Confort, Lyon et dans ses succursales de SAINT-ÉTIENNE, GRENOBLE, WAGON DIJON, et VALENCE Dans les Gares, Librairies et Marchands de Journaux

BONS DU CONGO

TIRAGE 20 OCTOBRE
SIX TIRAGES PAR AN
GROS LOT : 150,000 FR.

PRIX DU BON : 65 FRANCS

AGENCE FOURNIER, 14, RUE CONFORT, LYON

A L'ENTRESOL

PHOTOGRAVURE
ARTISTIQUE & INDUSTRIELLE

CATALOGUES COMMERCIAUX

ILLUSTRATIONS DE LIVRES & JOURNAUX

B. DELAYE

8, Rue Henri IV, 8

Stéréotypie — LYON — Galvanoplastie

Envoi de spécimens et renseignements sur demande

PIANOS PLEYEL

GAVEAU
KRIEGLSTEIN
MORETTON
Depuis 450 francs
VENTE DIRECTE

Maison Ch. MORETTON et C^{ie}

Successeurs de VIENNET

9, Place des Jacobins, 9, à l'ENTRESOL, Lyon

Choix de plus de cent modèles, payables au comptant ou à crédit

LOCATION DANS TOUS LES PRIX

Envoi franco Notice illustrée

CROISSANCE DES ENFANTS, CROISSANCE, AGRICULTURE, MÉTIERS, MALADIES DES OS, SURMENAGE, etc. etc. tout ce qui concerne la croissance.

SOLUTION JACQUEMAIRE

au Bi-Phosphate de Chaux gazeux

Préparation perfectionnée — La plus assimilable — La seule inaltérable

Exiger le Bouchon mécanique en porcelaine et le plomb de garantie.

DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES — BROCHURE GRATUITE SUR DEMANDE

Pharmacie J. JACQUEMAIRE, 11, rue de la République, LYON

L'ÉCLAIREUR COMMERCIAL LYONNAIS

26, r. des Remparts d'Alsace. Vente, achat, éch. d'im. et fonds de com. Choix considér. de fonds de com. prop. rapp. et agrém.

BONS DE PANAMA

REMBOURSABLES AU MINIMUM A 400 FRANCS

TIRAGE LE 15 OCTOBRE

GROS LOT, 250,000 FRANCS

Et nombreux autres lots de 100,000, 10,000, 5,000, 2,000, 1,000 fr., etc.

PRIX DU BON : 87 FRANCS

TOUS FRAIS COMPRIS

AGENCE FOURNIER, 14, Rue Confort, LYON

A L'ENTRESOL

AUX DOCKS DE LA CHAPELLE 11, Cours Lafayette

Chapeaux feutres en tous genres, pour hommes, dames et enfants. — Détail au prix du gros. — Venez et comparez.

GUÉRISON CERTAINE ET PROMPTE

soutenue en un seul jour, des ÉCOULEMENTS de toute nature, récents ou anciens.

Nécessaire au malade, par l'emploi du SÈL et des DRAGÉES végétales antiseptiques du D^r EBERHART. « Sur 500 malades traités par cette méthode, j'ai obtenu 400 guérisons : 48 en quelques heures, 64 en 7 jours, 20 en 8 jours et 8 en 9 jours; c'est merveilleux. »

EXPL. 3 fr.; DRAGÉES, 3 fr., franco par poste contre mandat.

S'adresser au D^r EBERHART et sa brochure donnée gratis.Dépôt P^r FARLEY, 114, quai Pierre-Scize. — 0.30 c., brochure seule, franco.Vient de paraître
LE PETIT GUIDE DE LYON27^e ANNÉE

INDISPENSABLE AUX VOYAGEURS

IL CONTIENT :

RENSEIGNEMENTS SUR LES ADMINISTRATIONS — MONUMENTS — PROMENADES — EXCURSIONS

NOMENCLATURE DES RUES AVEC LEURS TENANTS ET ABOUTISSANTS

TARIFS DES VOITURES

Service des Tramways et Omnibus. — Noms et Adresses des commissionnaires voituriers desservant les environs de Lyon

Prix : 50 Centimes. — Franco par la Poste : 65 Centimes

EN VENTE A L'AGENCE FOURNIER

14, rue Confort, Lyon, et chez les principaux Libraires

Entreprise de Travaux Publics et Privés

ODDOUX & C^{ie}

Entrepreneurs à Lyon, Concessionnaires de la

DÉMOLITION DU QUARTIER GROLEE

BOIS à BRULER

Vente de tous les matériaux concernant la construction.

A louer de suite grands et petits locaux propres au commerce et à l'industrie, divisés au gré du preneur.

A louer de suite appartements pour employés et ouvriers.

BON MARCHÉ EXCEPTIONNEL

S'adresser à nos Entrepôts, place de l'Abondance

(Près le cours Gambetta)

— LYON-GUILLOTIERE —

BOURSE DE LYON

Du 7 Octobre 1892

FONDS D'ÉTAT

	99 67	Crédit Lyonnais	788 12
Amortissable	99 67	Mobilier Espagnol	...
4 1/2 1893	99 67	B. Pays Autrichiens	...
5 0/0	99 67	Banque d'Autriche	608 75
5 0/0	99 67	Banque d'Espagne	482 59
5 0/0	99 67	Banque de France	...
5 0/0	99 67	Banque de Hollande	...
5 0/0	99 67	Banque de Portugal	...
5 0/0	99 67	Banque de Russie	...
5 0/0	99 67	Banque de Suède	...
5 0/0	99 67	Banque de Suisse	...
5 0/0	99 67	Banque de Turquie	...
5 0/0	99 67	Banque de Belgique	...
5 0/0	99 67	Banque de Danemark	...
5 0/0	99 67	Banque de Grèce	...
5 0/0	99 67	Banque de Hongrie	...
5 0/0	99 67	Banque de Italie	...
5 0/0	99 67	Banque de Japon	...
5 0/0	99 67	Banque de Chine	...
5 0/0	99 67	Banque de Corée	...
5 0/0	99 67	Banque de Sibirie	...
5 0/0	99 67	Banque de Perse	...
5 0/0	99 67	Banque de Turquie	...
5 0/0	99 67	Banque de Russie	...
5 0/0	99 67	Banque de Suède	...
5 0/0	99 67	Banque de Suisse	...
5 0/0	99 67	Banque de Belgique	...
5 0/0	99 67	Banque de Danemark	...
5 0/0	99 67	Banque de Grèce	...
5 0/0	99 67	Banque de Hongrie	...
5 0/0	99 67	Banque de Italie	...
5 0/0	99 67	Banque de Japon	...
5 0/0	99 67	Banque de Chine	...
5 0/0	99 67	Banque de Corée	...
5 0/0	99 67	Banque de Sibirie	...
5 0/0	99 67	Banque de Perse	...
5 0/0	99 67	Banque de Turquie	...
5 0/0	99 67	Banque de Russie	...
5 0/0	99 67	Banque de Suède	...
5 0/0	99 67	Banque de Suisse	...
5 0/0	99 67	Banque de Belgique	...
5 0/0	99 67	Banque de Danemark	...
5 0/0	99 67	Banque de Grèce	...
5 0/0	99 67	Banque de Hongrie	...
5 0/0	99 67	Banque de Italie	...
5 0/0	99 67	Banque de Japon	...
5 0/0	99 67	Banque de Chine	...
5 0/0	99 67	Banque de Corée	...
5 0/0	99 67	Banque de Sibirie	...
5 0/0	99 67	Banque de Perse	...
5 0/0	99 67	Banque de Turquie	...
5 0/0	99 67	Banque de Russie	...
5 0/0	99 67	Banque de Suède	...
5 0/0	99 67	Banque de Suisse	...
5 0/0	99 67	Banque de Belgique	...
5 0/0	99 67	Banque de Danemark	...
5 0/0	99 67	Banque de Grèce	...
5 0/0	99 67	Banque de Hongrie	...
5 0/0	99 67	Banque de Italie	...
5 0/0	99 67	Banque de Japon	...
5 0/0	99 67	Banque de Chine	...
5 0/0	99 67	Banque de Corée	...
5 0/0	99 67	Banque de Sibirie	...
5 0/0	99 67	Banque de Perse	...
5 0/0	99 67	Banque de Turquie	...
5 0/0	99 67	Banque de Russie	...
5 0/0	99 67	Banque de Suède	...
5 0/0	99 67	Banque de Suisse	...
5 0/0	99 67	Banque de Belgique	...
5 0/0	99 67	Banque de Danemark	...
5 0/0	99 67	Banque de Grèce	...
5 0/0	99 67	Banque de Hongrie	...
5 0/0	99 67	Banque de Italie	...
5 0/0	99 67	Banque de Japon	...
5 0/0	99 67	Banque de Chine	...
5 0/0	99 67	Banque de Corée	...
5 0/0	99 67	Banque de Sibirie	...
5 0/0	99 67	Banque de Perse	...
5 0/0	99 67	Banque de Turquie	...
5 0/0	99 67	Banque de Russie	...
5 0/0	99 67	Banque de Suède	...
5 0/0	99 67	Banque de Suisse	...
5 0/0	99 67	Banque de Belgique	...
5 0/0	99 67	Banque de Danemark	...
5 0/0	99 67	Banque de Grèce	...
5 0/0	99 67	Banque de Hongrie	...
5 0/0	99 67	Banque de Italie	...
5 0/0	99 67	Banque de Japon	...
5 0/0	99 67	Banque de Chine	...
5 0/0	99 67	Banque de Corée	...
5 0/0	99 67	Banque de Sibirie	...
5 0/0	99 67	Banque de Perse	...
5 0/0	99 67	Banque de Turquie	...
5 0/0	99 67	Banque de Russie	...
5 0/0	99 67	Banque de Suède	...
5 0/0	99 67	Banque de Suisse	...
5 0/0	99 67	Banque de Belgique	...
5 0/0	99 67	Banque de Danemark	...
5 0/0	99 67	Banque de Grèce	...
5 0/0	99 67	Banque de Hongrie	...
5 0/0	99 67	Banque de Italie	...
5 0/0	99 67	Banque de Japon	...
5 0/0	99 67	Banque de Chine	...
5 0/0	99 67	Banque de Corée	...
5 0/0	99 67	Banque de Sibirie	...
5 0/0	99 67	Banque de Perse	...
5 0/0	99 67	Banque de Turquie	...
5 0/0	99 67	Banque de Russie	...
5 0/0	99 67	Banque de Suède	...
5 0/0	99 67	Banque de Suisse	...
5 0/0	99 67	Banque de Belgique	...
5 0/0	99 67	Banque de Danemark	...
5 0/0	99 67	Banque de Grèce	...
5 0/0	99 67	Banque de Hongrie	...
5 0/0	99 67	Banque de Italie	...
5 0/0	99 67	Banque de Japon	...
5 0/0	99 67	Banque de Chine	...
5 0/0	99 67	Banque de Corée	...
5 0/0	99 67	Banque de Sibirie	...
5 0/0	99 67	Banque de Perse	...
5 0/0	99 67	Banque de Turquie	...
5 0/0	99 67	Banque de Russie	...
5 0/0	99 67	Banque de Suède	...
5 0/0	99 67	Banque de Suisse	...
5 0/0	99 67	Banque de Belgique	...
5 0/0	99 67	Banque de Danemark	...
5 0/0	99 67	Banque de Grèce	...
5 0/0	99 67	Banque de Hongrie	...
5 0/0	99 67	Banque de Italie	...
5 0/0	99 67	Banque de Japon	...
5 0/0	99 67	Banque de Chine	...
5 0/0	99 67	Banque de Corée	...